PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Procès-verbal d'une assemblée de consultation publique du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **lundi 12 mars 2018 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère Sandra Mercier et monsieur le conseiller Étienne Urbain :

Siégeant tous sous la présidence de madame Isabel Lapointe, mairesse suppléante.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.
Monsieur Dominic Lirette, directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme, est présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par la mairesse suppléante:

D'OUVRIR la présente assemblée à 19 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par la mairesse suppléante:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de consultation publique.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Dominic Lirette, directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme, fait un résumé et un exposé du projet de règlement suivant :

- ✓ Règlement 3001-2018-01 modifiant le règlement 3001, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la protection de l'environnement.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 15 à 20 h 28.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Thierry Bélanger

- ✓ La limite de la coupe de cordons de bois sans égard à la superficie du terrain;
- ✓ La coupe d'arbres en bordure des sentiers multifonctionnels;

Monsieur Mathieu Bigras

- ✓ La définition d'espace naturel;

- ✓ L'obligation de replanter;
- ✓ L’exploitation d’une érablière et la coupe d’arbres;
- ✓ La coupe des arbres à proximité des sentiers multifonctionnels;

Monsieur Laurent Bigras

- ✓ Règlement non adapté aux producteurs forestiers;

Monsieur Mathieu Bigras

- ✓ La demande d’exemption pour les terres agricoles.

Monsieur Yvan Boucher

- ✓ La coupe de bois pour usage personnel;
- ✓ Les frais afférents aux expertises requises par le règlement.

Monsieur Thierry Bélanger

- ✓ Demande d’adapter le nombre de cordons de bois coupés en fonction de la superficie du terrain;
- ✓ Demande que l’exigence de la bande de protection pour les cabanes à sucre et pour les sentiers multifonctionnels soit retirée du règlement;
- ✓ Les pouvoirs des inspecteurs municipaux;

Monsieur Jean-Pierre Labrie

- ✓ Privilégie un règlement de mise en valeur de la forêt, plutôt qu’un règlement contraignant;
- ✓ Embauche d’experts par la Ville;
- ✓ Considère le règlement abusif et demande le report du règlement.

Monsieur Mathieu Bigras

- ✓ L’application des articles de la section 5.

Monsieur Laurent Bigras

- ✓ Le problème causé par l’ombrage des arbres sur les terres agricoles;
- ✓ La gestion des cours d’eau.

Monsieur Thierry Bélanger

- ✓ La rédaction du règlement.

Monsieur Jean-Pierre Labrie

- ✓ Les normes de protection restreignent l’exploitation.

Monsieur Laurent Bigras

- ✓ Les milieux humides.

Monsieur Mathieu Bigras

- ✓ Les milieux humides et la confirmation par un biologiste.

Monsieur Yvan Boucher

- ✓ La limitation de la coupe de bois à des fins personnelles;

Monsieur Mathieu Bigras

- ✓ La pluralité des lots et le nombres de permis requis.

Monsieur Laurent Bigras

- ✓ La pluralité des lots et le nombres de permis requis.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 28 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par la mairesse suppléante:

DE LEVER la présente assemblée de consultation publique.

Isabel Lapointe Mairesse suppléante	Me Stéphanie Parent Greffière